

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE  
LICENCE DE COMMUNICATION DE L'UFR CIVILISATIONS,  
RELIGIONS, ARTS ET COMMUNICATION (CRAC) DE  
L'UNIVERSITÉ GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS**

**Equipe d'évaluation :**

- Pr Alioune DIENG, Président
- Dr Mamadou NDIAYE, membre
- M. Adama Chimère NDOUR, membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

Septembre 2017

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Présentation du programme évalué</b>	<b>3</b>
<b>2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation</b>	<b>6</b>
<b>3. Description de la visite sur site</b>	<b>7</b>
<b>4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup</b>	<b>12</b>
<b>5. Points forts du programme</b>	<b>26</b>
<b>6. Points faibles du programme</b>	<b>26</b>
<b>7. Appréciations générales du programme</b>	<b>27</b>
<b>8. Recommandations à l'établissement</b>	<b>27</b>
<b>9. Recommandations à l'ANAQ-Sup</b>	<b>28</b>
<b>10. Proposition de décision</b>	<b>29</b>

## **Introduction**

Dans le cadre de l'évaluation de la Licence de Communication de l'UFR Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC), une équipe d'experts externes de L'ANAQ-Sup composée de M. Alioune Dieng, de M. Mamadou Ndiaye et de M. Adama Chimère Ndour s'est rendue à l'université Gaston Berger de Saint-Louis afin de procéder à l'expertise du programme.

La visite débute à 08 h 51 mn par une rencontre avec l'administration de l'UFR CRAC, en présence des enseignants permanents. Après un mot de bienvenue, le directeur, Dr Mor Faye, présente les membres du Comité de pilotage. Les objectifs de la mission d'évaluation sont déclinés par M. Alioune Dieng. Une fois la méthodologie de travail validée, la visite s'est déroulée de 9 h à 19 h selon le chronogramme suivant :

1. présentation de l'UFR et de la Section Communication,
2. présentation du programme de travail,
3. rencontre avec les acteurs du programme (PER, PATS, étudiants),
4. visite des locaux,
5. restitution orale.

La séance de restitution a permis de faire le point sur les informations recueillies durant les différentes rencontres avec le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER), le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS), les étudiants et avec les divers acteurs interrogés lors de la visite des locaux. Les points forts et les points faibles relevés dans l'exécution du programme ont fait l'objet de discussions qui ont permis aux experts de livrer les appréciations générales sur la mise en œuvre du programme de Licence.

### **1. Présentation du programme évalué**

Le programme de licence de Communication a été présenté à l'équipe d'experts de L'ANAQ-Sup par Dr Patrice Corrèa, Chef de la Section Communication par intérim. Ont assisté à cette séance le Directeur de l'UFR, Dr Mor Faye, Dr Marième Pollèle Ndiaye, Dr Seydou N. Sall, Dr Sokhna Fatou Seck Sarr, Dr Mariama Ndiaye Diakhaby, Dr Saliou Ndour, Dr Mariama M. Maïga et Mme Fatou Ba Keïta, doctorante. L'UFR de Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC) fait partie de la deuxième génération des UFR créées à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Les objectifs de sa mise en place visent surtout la montée en

puissance de cette institution ainsi que l'élargissement et la diversification de son offre de formation. La spécificité de celle-ci est d'allier à l'ouverture aux sciences et aux technologies de l'information et de la communication une meilleure prise en charge du patrimoine culturel africain afin de prévenir sa déperdition.

Dans sa structuration, l'UFR comprend six (6) sections :

- Communication,
- Infographie,
- Langues et Cultures Africaines,
- Métiers du Patrimoine,
- Métiers des Arts et de la Culture,
- Sciences Sociales des Religions.

L'offre de formation liée à la fonction de service est le programme de licence de journalisme.

Le tableau suivant englobe les statistiques sur les chiffres-clés de l'UFR CRAC :

<b>Éléments cités</b>	<b>Statistiques correspondantes</b>
Effectif	1079
Licences	7
Masters	8
Personnel d'enseignement et/ou de recherche	29
Personnel administratif, technique et de service	16
Vacataires	100
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un (1) théâtre de verdure</li> <li>- une (1) radio école</li> <li>- une (1) TV école</li> <li>- un (1) studio musical</li> </ul>

La Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), dirigée par Mme Mariama Ndiaye Diakhaby, accompagne l'UFR, avec le soutien du Centre de Pédagogie universitaire, dans la mise aux normes d'assurance qualité des offres de formation, des maquettes, des syllabus de cours, des suppléments aux diplômes. Elle sert aussi de cadre de concertation et de sensibilisation pour

l'utilisation des cahiers de texte et l'évaluation des enseignements. En outre, elle travaille avec la commission chargée de la Mutualisation des amphis, des salles de cours et des équipements.

La mise en place de la section Communication s'inscrit donc dans une dynamique d'amélioration de la pratique pédagogique conformément aux normes préconisées par l'ANAQ-Sup. Avec un effectif de 510 étudiants, elle occupe la première place dans l'UFR, eu égard à son dynamisme pédagogique.

Sa vocation est de proposer des programmes pédagogiques qui créent le lien entre les médias, la technologie numérique et les milieux sociaux. En plus de travailler à rendre opérationnels ses diplômés, elle se fixe aussi comme objectifs de participer à la production du savoir et, en même temps, de promouvoir la professionnalisation de l'enseignement-apprentissage. Son Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche est composé d'une quarantaine d'enseignants (40), dont six (6) permanents (4 hommes, 2 femmes), et de 29 professionnels.

Le programme de Licence de Communication de l'UFR CRAC, dans sa conception, est le fruit d'une démarche consensuelle soutenue par l'organisation de séminaires de coordination et d'ateliers de productions de 2009 à 2011. Depuis, le PER n'a cessé de travailler à son allègement et à sa mise en cohérence en prenant le soin de respecter les normes du LMD :

- unités d'enseignement (UE),
- modalités des enseignements (CM, TD, TP),
- professionnalisation des enseignements (tuteurage de projets, stages, activités de terrain encadrées, etc.),
- études du milieu (sortie pédagogique, stage d'imprégnation),
- semestrialisation des enseignements, etc.

La Division Innovation, Insertion Professionnelle et Service à la Communauté (D2IPSC) appuie la section dans le volet « Insertion professionnelle ». Malgré l'augmentation de ses effectifs, la pratique professionnelle demeure au cœur de son projet pédagogique : les étudiants s'activent dans la création d'agences de communication, de sites d'information, de conception de plans de communication, etc. Cette orientation est facilitée par les trois profils de sortie qu'offre le programme :

- Communication Multimédia et Technologies numériques,
- Communication publique, territoriale et Développement durable,
- Communication des Entreprises et des Organisations.

## 2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est un document de 78 pages, signé par le recteur de l'UGB, le Pr Baydallaye Kane. Il comprend :

- une liste des sigles,
- une liste des membres du Comité de pilotage,
- une table des matières,
- une introduction axée sur les missions de la Section Communication de l'UFR CRAC,
- la méthodologie de travail,
- la grille d'auto-évaluation de L'ANAQ-Sup,
- des annexes.

Tous les champs du référentiel d'auto-évaluation de l'ANAQ-Sup ainsi que les différents standards correspondants sont renseignés ; un argumentaire et des données quantitatives viennent à chaque fois renforcer les informations fournies. De plus, le document fait la part des forces et des faiblesses du programme. Des annexes sont ajoutées comme éléments de preuve : syllabus, arrêtés de nomination des membres des jurys d'examens, textes réglementaires sur l'UGB, le LMD et l'enseignement supérieur, procès-verbaux (PV) et cahiers de texte, documents de tutorats, questionnaire sur le programme.

Le programme, qui couvre trois parcours, a vu sortir deux cohortes depuis son lancement en 2012. L'efficacité de ses activités pédagogiques est attestée par un pourcentage d'avis favorables de 55 %. L'offre de formation prend aussi en considération l'ancrage au secteur économique et au monde professionnel.

Les parcours, dans les deux premiers niveaux (L1 et L2), se font en tronc commun ; trois spécialisations font l'objet d'options en troisième année : Communication des entreprises et des organisations, Communication multimédia et technologies numériques, Communication publique, territoriale et développement durable. L'originalité du programme est marquée aussi par l'introduction des langues nationales, des métiers des arts ainsi que la prise en compte des aspects persuasifs et technologiques de la communication, du droit du travail, etc. Les trois profils de sortie correspondent au besoin de se conformer aux exigences du marché du travail pour une insertion optimale des diplômés.

Le volume horaire épouse avec pertinence le découpage en CM, TD et TP avec une répartition équilibrée des *quanta* horaires. L'examen des cahiers de textes, des relevés de

notes, des PV des délibérations permet de constater le déroulement normal du programme, qui produit des taux de réussite dépassant les 80 %.

Le recrutement du PER, qui se fonde sur des critères communs aux universités sénégalaises, est règlementé par un manuel des procédures. L'admission des étudiants dans le programme est gérée depuis 2014 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur la plateforme [www.campusen.sn](http://www.campusen.sn). Le programme tire ainsi sa force de la qualité de ses ressources humaines et de la mutualisation des locaux et des équipements, mais aussi de la volonté de l'institution de se conformer à la politique d'assurance qualité introduite dans les universités publiques sénégalaises par le biais du Contrat de Performance (CPD).

### **3. Description de la visite sur site**

#### **3.1. Organisation et déroulement de la visite**

Après une série de rencontres dans la matinée avec le PER, le PATS et les étudiants, les avis des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme sont recueillis. Ils concernent tous les aspects liés à son exécution.

Des discussions avec le personnel d'enseignement et/ou de recherche, l'équipe d'experts a retenu les observations suivantes :

- Recrutement : Le recrutement du PER se fait sur la base d'un manuel de procédures et en toute transparence ;
- Gouvernance du programme : Le PER y est associé, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre ;
- Animation scientifique : Des activités d'animation scientifique et pédagogique soutenues par les enseignants et les étudiants sont organisées mais il n'existe pas au sein de l'UFR un cadre formel qui les porte ;
- Encadrement : Le stage en milieu professionnel est prévu et encadré par le PER. Il est sanctionné par un rapport qui fait l'objet d'une évaluation. Des travaux de recherche permettent aussi une initiation aux méthodes scientifiques et à la méthodologie de collecte de données ;
- Syllabus et évaluation des enseignements : Les plans de cours sont modélisés mais la formalisation de l'évaluation des enseignements est à l'état de projet ;

- Cahier de textes : Le déroulement normal des enseignements est vérifié à partir des cahiers de textes dans les différents modules enseignés ;
- Mobilité : La mobilité du PER est possible grâce aux voyages d'études.

Des discussions avec le personnel administratif, technique et de service, la délégation de L'ANAQ-Sup a retenu les constatations suivantes :

- Recrutement et contrat de travail : Le recrutement du PATS se fait sur la base d'un appel à candidatures, selon des critères fixés dans le manuel de procédures. Il bénéficie de CDI, après une période d'essai ;
- Bibliothèque : L'UFR dispose d'une bibliothèque où sont répertoriés les classiques des sciences de l'information et de la communication ainsi que des ouvrages qui couvrent toutes les disciplines enseignées dans le programme ;
- Locaux et équipements : Les locaux sont adaptés mais insuffisants et éparpillés ; les équipements sont modernes mais demandent aussi à être renforcés ;
- Coordination des activités pédagogiques : Elle est assurée par le Chef de Section, le responsable du programme et le Service pédagogique ;
- Formation continue : Le Chef des Services Administratifs (CSA), son assistante ainsi que le bibliothécaire ont bénéficié/bénéficié de renforcements de capacités ;
- Implication dans le programme : Le PATS est impliqué dans la mise en œuvre du programme à travers les activités du Service pédagogique : organisation des examens, gestion des emplois du temps, coordination dans la gestion des salles de cours, relais entre l'administration et les enseignants, gestion des inscriptions.

Des échanges avec les étudiants, la délégation a retenu les remarques suivantes :

- Admission : L'admission des étudiants dans le programme de licence faisait l'objet, avant la mise en place de la plateforme [www.campusen.sn](http://www.campusen.sn), d'un appel à candidatures, puis d'une sélection des dossiers suivie d'entretiens avec les candidats. Depuis 2014, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procède à l'orientation des candidats vers les universités publiques et privées ;
- Modalités d'évaluation : Les différentes modalités d'évaluation des étudiants en vigueur dans le système LMD sont intégrées dans le programme (Contrôles continus, exposés, devoirs sur table, examens semestriels, rattrapages, notes de TD et de TP, etc.) ;



- Relation avec les enseignants : les étudiants ont surtout insisté sur la qualité de leurs enseignants et sur les efforts déployés par ces derniers pour leur assurer une pédagogie de proximité ;
- Stage et insertion professionnelle : Le stage est un élément constitutif obligatoire du programme et se fait en deux phases : un stage d'imprégnation d'un mois en Licence 2 et un stage de perfectionnement de trois mois en Licence 3. Le second est sanctionné par un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation. Les stages sont souvent facilités par le Chef de Section. Cependant il n'existe pas un dispositif formel d'appui à l'insertion professionnelle au niveau de la Section ;
- Enseignements et maquette : Les étudiants ont apprécié la pluridisciplinarité et les aspects pratiques du programme qui facilitent l'insertion professionnelle. Les profils de sortie offrent une large ouverture dans le monde du travail. Cependant ils jugent la maquette touffue ; ce qui entraîne des difficultés dans la mise en œuvre du programme ;
- Locaux et équipements : Les locaux et les équipements sont adéquats mais en nombre insuffisant ;
- Connexion à Internet : La connexion à Internet est la difficulté majeure soulignée par les étudiants.

Par la suite, la visite des locaux est effectuée dans l'après-midi, à partir de 15 h. L'équipe d'experts est accompagnée par la Responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), Dr Mariama Ndiaye Diakhaby, le Chef de la Section Communication par intérim, Dr Patrice Corrêa, en présence de trois membres du PER (Dr Marième Pollèle Ndiaye, Dr Sokhna Fatou Seck Sarr et Dr Seydou Nourou SALL).

En faisant le tour des locaux, l'équipe a pu se rendre dans les amphithéâtres et les salles où des cours sont dispensés dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Il s'agit :

- de l'amphi B de l'UGB ;
- de l'amphi préfabriqué affecté à l'UFR CRAC ;
- du labo 1 dédié à l'enseignement des langues et à la recherche documentaire ;
- du bâtiment CRAC dans lequel 12 salles de cours sont mises à la disposition de l'UFR.

Ce retour des locaux a permis aussi aux experts de se rendre compte de l'état d'avancement des chantiers sur des sites affectés à l'UFR CRAC :

- le studio de musique dont les travaux d'insonorisation et d'équipement sont en cours de finition ;
- un immeuble R+ 2, entièrement affecté à l'UFR CRAC.

L'équipe s'est aussi rendue dans le box réservé, dans le campus pédagogique, aux étudiants de l'UFR CRAC et qui abrite une boutique et un petit salon de détente. Elle s'est entretenue avec le chef du Service Sécurité/Environnement, qui lui a fait part de la collaboration en cours entre l'UBG et la compagnie des sapeurs-pompiers pour la mise en place d'un dispositif de sécurité et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation du personnel à la prévention sécuritaire et à la gestion de l'environnement.

Le tableau suivant donne une idée du déroulement du plan de visite du site :

<b>Heures</b>	<b>Activités</b>
09 h – 9 h 30 mn	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée et installation</li> <li>- Lancement des activités</li> <li>- Présentation des acteurs</li> <li>- Rappel des objectifs de la visite</li> <li>- Validation de l'agenda de travail (après concertation)</li> <li>- Présentation sommaire de l'établissement</li> </ul>
09 h 45- 10 h 45	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du programme et discussions</li> </ul>
11 h – 11 h 30 mn	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et discussions avec les enseignants du programme</li> </ul>
11h 30 mn – 12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et discussions avec le PATS</li> </ul>
12 h – 13 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et discussion avec les étudiants</li> </ul>
15 h - 17 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des locaux et des infrastructures (locaux pédagogiques, bibliothèques, centres de documentation, bloc administratif, laboratoires et autres infrastructures pédagogiques, toilettes, dispositif de sécurité, d'incendie, l'environnement : extincteurs (date de vérification), bouches d'incendie, escaliers de secours, etc.</li> </ul>
17 h -18 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse de la journée</li> </ul>
18 h - 19 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution orale (grands axes, points forts / points faibles)</li> </ul>

### **3.2. Appréciation de la visite sur site**

La visite des locaux, qui s'est déroulée de 15 h à 17 h, a permis de se rendre compte de l'état et de la fonctionnalité des locaux et des équipements. Pour faire face aux effectifs pléthoriques et juguler les conséquences néfastes de la massification, l'UGB a adopté la mutualisation des amphis, des salles de TD et des équipements comme principe de gouvernance pédagogique. Cette difficulté est contournée aussi grâce au fonctionnement efficace du dispositif de sécurisation des bâtiments pédagogiques. Ainsi locaux et équipements sont adaptés et fonctionnels. Cependant l'équipe d'experts a pu se rendre compte d'un certain nombre de difficultés liées surtout à l'utilisation des anciens locaux.

Ainsi la sonorisation et l'éclairage doivent être améliorés au niveau de l'amphi B. Les pupitres sur lesquels s'asseyent les étudiants sont pour la plupart usés. Le bâtiment ne dispose pas aussi d'extincteurs. L'amphi préfabriqué n'est pas doté d'issues de secours. Sur l'ensemble du site, la connexion Wifi est faible, voire inexistante par endroits.

Toutefois, les locaux présentent un certain nombre de points forts :

- les équipements sont généralement disponibles et fonctionnels dans les laboratoires, les salles de cours et de TP ;
- les normes d'hygiène y sont respectées : les toilettes sont propres et en nombre suffisant;
- l'environnement est en train d'épouser les contours d'un cadre de vie agréable ;
- mis à part l'amphi B, l'éclairage, la ventilation, la sonorisation, etc. fonctionnent normalement sur l'ensemble du site ;
- la bibliothèque de l'UFR est bien garnie malgré son exigüité ;
- les bâtiments sont bien protégés dans l'ensemble.

#### 4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

##### **Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études**

##### **Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé**

Les éléments de preuve (cahiers de texte, rapports de stage, travaux des étudiants, publication des résultats des évaluations, etc.) attestent du déroulement normal du programme de Licence de Communication de l'UGB qui, depuis son lancement en 2012, a bénéficié à deux promotions.

##### **Points à améliorer :**

L'allègement de la maquette et le renforcement du PER permettront de mieux faire face aux difficultés liées à la mise en œuvre du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

##### **Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.**

Le programme de Licence de Communication vise des objectifs de formation qui satisfont aux missions assignées à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, notamment celles de faire la promotion de la culture et des valeurs africaines, de dispenser une formation académique et professionnelle afin d'offrir aux étudiants l'opportunité de s'insérer dans le milieu professionnel ou de poursuivre un cursus de chercheur.

Les objectifs du programme répondent aux besoins de formation du secteur économique de la Vallée du fleuve Sénégal, dans les domaines suivants :

- Communication des entreprises et des Organisations,
- Communication Multimédia et Technologies numériques,
- Communication Publique, territoriale et Développement durable.

##### **Points à améliorer :**

Les autorités de l'Université Gaston Berger doivent davantage accompagner l'UFR CRAC en mettant à sa disposition un personnel d'enseignement, d'encadrement professionnel et

administratif suffisant. Le renforcement du matériel et la mise à disposition de locaux dédiés contribueront à une meilleure efficacité dans la mise en œuvre du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

Le programme de Licence permet à la Section Communication de l'UFR CRAC de diluer la formation académique dans la pratique professionnelle par l'implication de spécialistes des techniques de la communication et des technologies numériques et par des pratiques professionnelles in situ et en entreprise. Des moyens pratiques sont utilisés par le programme pour créer et fortifier les liens entre le monde académique et le milieu professionnel.

Déjà en Licence 2, les étudiants sont initiés à la pratique professionnelle grâce aux Actions de Terrains Encadrées (ATE). À différents niveaux, ils réalisent des travaux pratiques en rapport avec la communication d'entreprise, la publicité, la communication numérique, etc.

De 2009 à 2011, des séminaires de coordination ont permis d'achever la conception du programme et de rendre effective sa mise en œuvre à partir de 2012.

**Points à améliorer :**

Le programme doit mettre en place une Cellule d'appui à l'insertion professionnelle, intégrer dans son exécution la gestion du Projet personnel de l'étudiant et aider davantage les apprenants à trouver des stages.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

### **Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.**

Les processus, les compétences et les responsabilités couvrent trois niveaux : la Section, l'UFR, l'institution universitaire. Ils s'effectuent dans la mise aux normes de l'assurance qualité (CIAQ), la conception et la mise en œuvre des curricula (Comité de pilotage, Assemblée de Section, Assemblée d'UFR, Comité scientifique), dans la communication administrative (arrêtés, notes de service, PV, etc.), l'évaluation des apprentissages (délibérations des jurys de la Licence) et dans des activités pédagogiques professionnalisantes (événementiel, Festicoll<sup>1</sup>, etc.).

Le fonds documentaire fournit des éléments de preuve attestant de l'effectivité du circuit d'information lié aux processus, aux compétences et aux responsabilités décisionnelles.

La coordination des activités pédagogiques et des tâches administratives entre PER, PATS et étudiants traduit une synergie observable qui rend compte de la fluidité de l'information institutionnelle.

#### **Point à améliorer :**

Le programme doit créer un dispositif de communication interne multicanal.

#### **Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

Le personnel d'enseignement et/ou de recherche a pris part aux différents processus décisionnels ayant mené à la mise en place du programme aussi bien lors des séminaires de coordination que des ateliers de productions. Le partage des tâches est un des paradigmes de gouvernance institutionnelle et pédagogique. Durant les discussions avec l'équipe d'expert, le PER a fait preuve d'une bonne maîtrise des dossiers liés à l'exécution du programme.

Cette participation est règlementée. Les PV de réunion des différentes instances de l'UFR le

<sup>1</sup> Concept mettant en relation de concomitance un événement artistique et une manifestation scientifique.

prouvent nettement. Les étudiants présents à la rencontre avec les experts de L'ANAQ-Sup ont admis, dans leur majorité, le remplacement d'enseignants suite à des appréciations négatives portées par les apprenants sur les enseignements dispensés par les cibles.

Il n'existe pas de façon formelle un dispositif d'évaluation des enseignements appliqué aussi bien au PER qu'aux enseignants vacataires.

La rencontre avec le personnel d'enseignement et/ou de recherche a permis aux experts de noter l'existence d'un projet de mise en place de mécanismes d'évaluation des enseignements à travers l'instauration d'une fiche modèle.

#### **Points à améliorer :**

Il faut rendre effective l'existence d'un mécanisme d'évaluation des enseignements dispensés aussi bien par le PER permanent que par les vacataires. Cela permettra aux étudiants de donner leur opinion sur la mise en œuvre pédagogique du programme.

#### **Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.**

##### **L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

L'Université Gaston Berger, depuis la mise en place de L'ANAQ-Sup et le lancement du Contrat de Performance (CDP), a créé une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), qui fonctionne régulièrement et s'acquitte de missions telles que l'accompagnement du PER dans la mise en œuvre efficace des apprentissages, la gestion du matériel pédagogique et de l'environnement des études, la préparation des processus d'évaluation de l'institution et de ses programmes d'études. Le PER est formé à la confection de syllabus de cours, aux méthodes d'évaluation des apprentissages.

La CIAQ accompagne aussi la Section Communication dans la mise aux normes d'assurance qualité du programme. La responsable de la CIAQ est Mme Mariama Ndiaye Diakhaby.

L'exploitation de résultats d'évaluation pour améliorer le programme d'études n'est pas attestée. Cependant, dans le rapport d'auto-évaluation du programme de Licence de Communication, des données quantitatives issues de l'exploitation du questionnaire d'évaluation peuvent servir à cet effet

**Points à améliorer :**

Le programme doit faire l'objet de mesures d'assurance qualité, sous la supervision de la responsable de la CIAQ, allant dans le sens d'une auto-évaluation systématique du programme et de l'utilisation des résultats pour améliorer son efficacité. En outre, un point focal dans chaque UFR servirait de relais entre la Cellule d'assurance qualité et l'équipe de pilotage du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

Le programme de Licence dispose d'une maquette bien structurée qui respecte globalement les normes de présentation du système LMD. Son exécution s'appuie sur des plans de cours avec des contenus mis en cohérence et déroulés selon le rythme recommandé par la réforme LMD.

La Licence de communication se déroule sur trois années (L1, L2 et L3) de six (6) semestres correspondant aux trois phases du diplôme de Licence : acquisition, approfondissement, spécialisation. Les modalités d'enseignement sont définies en CM, TD, TP et TPE, avec une distribution du volume horaire et des crédits qui respecte les recommandations de la réforme LMD. Les profils de sortie renvoient à trois filières de la communication en phase avec les besoins du secteur économique et les attentes du milieu socio-professionnel.

Les éléments de preuve montrent qu'il existe effectivement des syllabus déclinant les plans de cours et les contenus des différentes unités d'enseignement.

**Points à améliorer :**

Bien que le programme dispose d'une maquette bien structurée respectant les normes du système LMD, celle-ci doit faire l'objet d'un toilettage qui se focalisera sur la suppression



des nombreuses redondances qui la rendent complexe au point d'étaler anormalement sa durée, créant ainsi des chevauchements de semestres.

L'équipe désignée à cet effet veillera à respecter la numérotation adéquate des unités d'enseignements.

### **Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

Le programme de Licence couvre les différentes disciplines des sciences et des techniques de l'information et de la communication aussi bien dans leur dimension théorique que dans leurs aspects pratiques, voire professionnels. Pour chacune des spécialités (Communication d'entreprise, Communication Multimédia, Communication publique, territoriale), il existe des thèmes et des contenus correspondant.

Les thèmes et les contenus du programme renvoient aux paradigmes classiques et modernes des sciences et des techniques de l'information et de la communication. S'y ajoutent des éléments constitutifs en rapport avec les langues, la culture et les valeurs africaines, l'environnement professionnel, etc.

Par ailleurs, des enseignements généraux constituent des connaissances complémentaires nécessaires à la formation aux métiers de la communication. De plus, l'évolution des sciences et des technologies de la communication est prise en compte dans la formation théorique et pratique. La communication numérique, les méthodes qualitatives et quantitatives, l'expression orale et artistique, la pratique professionnelle, etc. sont autant d'activités d'apprentissage dans lesquelles se dévoile la volonté d'innovation et d'adaptation au progrès scientifique et technique.

Des activités pédagogiques spécifiques préparent les étudiants à l'insertion professionnelle. Le programme les décline en stages (d'imprégnation en L2, de perfectionnement en L3), en activités de terrains encadrées (ATE), etc. sans compter les activités d'animation

pédagogique et scientifique.

Les modalités des enseignements sont déclinées en CM, TD, TP, sorties pédagogiques, activités de terrain, etc. et quantifiées en volumes horaires et en crédits. Les méthodes d'enseignement et les équipements s'intègrent dans une dynamique d'innovation et d'adaptation au progrès scientifique et technologique, aux besoins du secteur économique. La validation d'un certain nombre d'UE est obligatoire pour l'obtention de la Licence de Communication de l'UFR CRAC de l'UGB.

Les UE obligatoires couvrent les thèmes suivants :

- les sciences et les technologies de l'information de la communication,
- le Multimédia,
- la connaissance des organisations,
- la méthodologie de la recherche,
- la communication d'entreprise,
- les ateliers pratiques,
- la planification stratégique en communication,
- l'anglais et l'informatique, etc.

Les évaluations des enseignements sont effectives, comme en attestent les relevés de notes des étudiants. Ces évaluations se font sous forme de contrôles continus, de notes d'examens, d'exposés, de travaux pratiques, etc. Leur rythme épouse celui des enseignements et des examens semestriels.

Les productions des étudiants leur sont remises directement ou déposées à la bibliothèque pour consultation, avec les notes et les appréciations des professeurs. Cela se vérifie surtout lorsqu'il s'agit des rapports d'activités de terrains et de stages.

**Points à améliorer :**

Le programme doit exiger le dépôt d'attestations de stage et l'encadrement du stagiaire par un maître de stage, en sus de celui d'un membre du PER. Le chevauchement des semestres

est à éviter. Il faudra compléter les formations reçues par le PER dans le cadre du renforcement de la pédagogie universitaire (rédaction de syllabus de cours, appropriation des méthodes d'évaluation, etc.) par d'autres, notamment pour tout ce qui concerne les méthodes de l'enseignement-apprentissage, de l'enseignement à distance via une plateforme numérique, etc.

Le point focal en charge de l'assurance qualité travaillera sur la veille stratégique pour orienter les contenus décisionnels suite à l'auto-évaluation du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

Les conditions d'obtention des attestations sont réglementées par les textes réglementaires du LMD, de l'UGB et par une charte des évaluations ; celles des diplômes s'inscrivent dans un processus à l'échelle institutionnelle, voire nationale. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont attestées. Un jury d'examen est nommé par arrêté. Les relevés sont co-signés par le Chef de Section et le Chef du Service pédagogique. Le Chef des Services administratifs signe les attestations de réussite.

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont certifiées par l'attribution de crédits dans le cadre de délibérations et à la suite de procédures d'évaluations.

**Points à améliorer :**

Le programme doit intégrer la littérature réglementaire des dispositions du décret 2012-1114 relatif au diplôme de Licence lors de la correction définitive de la maquette que viendraient compléter les annexes et la Charte des examens.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

Eu égard aux données quantitatives et aux informations tirées des procès-verbaux de délibérations (PV), le programme maintient un taux de réussite satisfaisant par niveaux et par

unités d'enseignement. Les statistiques prouvent le caractère satisfaisant des taux de réussite par niveaux : en L1, L2 et L3, ils couvrent entre 72 % et 100 % ; puis en prenant en compte les UE où ils se situent entre 84 % et 100 %.

Cependant, il n'a pas été prouvé que des mesures aient été prises pour suivre la progression des étudiants, en dehors des statistiques fournies dans le rapport d'auto-évaluation. Le taux de réussite est resté stable malgré l'augmentation progressive de la population estudiantine. À ce propos, l'instauration d'un système de tutorat (ou tuteurage) vise une amélioration du taux de réussite.

#### **Points à améliorer :**

Le programme est invité à prendre en compte les résultats des évaluations pédagogiques en vue d'améliorer la progression des étudiants et à mettre en place des mécanismes de remédiation pour juguler le taux d'échec et les contre-performances des étudiants dans certains modules.

Au niveau institutionnel, l'UGB doit travailler à une maîtrise des effectifs de l'UFR CRAC pour permettre un meilleur encadrement personnalisé des étudiants dans la pratique professionnelle et dans l'initiation à la recherche.

#### **Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

#### **Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

Le recrutement du Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) obéit à des principes et des critères édictés par un manuel de procédures. Le diplôme exigé est le doctorat. L'expérience professionnelle et une expertise avérée dans le domaine des sciences et/ou technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les critères de sélection du PER.

Le PER bénéficie d'une riche expérience professionnelle. La plupart d'entre eux ont dispensé des cours dans les universités sénégalaises (Bambey, Thiès, Dakar, etc.) et/ou ont servi comme Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) dans les universités françaises (Grenoble, Nice, Bordeaux, etc.). Les vacataires présentent aussi des

parcours académiques et professionnels très riches.

Il existe des profils variés qui couvrent toutes les disciplines enseignées dans le programme, bien qu'il faille, parfois, faire appel à l'expertise externe. Le PER présente des qualifications dans les domaines des sciences et des technologies de l'information et de la communication et des disciplines d'appui à la formation en communication. Six membres du PER permanent et 29 professionnels interviennent dans le programme. Les disciplines fondamentales sont dispensées par le PER. Il n'existe aucune procédure formelle d'évaluation des enseignements, même si un projet d'institutionnalisation de l'évaluation des enseignements serait en gestation.

**Points à améliorer :**

Une politique de fidélisation doit être menée à l'endroit des intervenants externes. Le PER est à renforcer pour couvrir tous les besoins en enseignement du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.**

Cette répartition est définie par décret en fonction du rang (A, B). Il n'existe pas encore de documents propres à l'institution fixant les modalités de répartition du volume horaire entre les activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants.

Compte tenu de l'insuffisance du PER, le temps de tr

**Points à améliorer :**

Le programme doit diminuer la charge de travail exorbitant du PER et faire respecter le ratio enseignant / étudiants établi par l'UNESCO. Un renforcement du PER permettra d'atteindre cet objectif.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.**

La mobilité du PER est possible grâce aux voyages d'études instaurés au niveau

institutionnel.

Le PER est composé d'enseignants permanents et de vacataires (académiques et professionnels). Il existe un déséquilibre entre les enseignants permanents (06) et les intervenants externes (29).

Le déroulement du programme est ralenti par ce déséquilibre entre permanents et intervenants externes ; ce qui expose sa mise à œuvre à la disponibilité des non permanents. Il n'a pas été possible de rencontrer un groupe d'intervenants externes pour vérifier certaines informations (profil, encadrement, taux de rémunération, politique de fidélisation, subvention du transport, implication dans la mise en œuvre du programme, etc.). La rencontre avec le seul vacataire présent, Pape Amadou Sall kane, ne permet pas de faire une appréciation globale et fiable de leur situation.

**Points à améliorer :**

Il faudra :

- résorber le déséquilibre entre PER permanent et enseignants vacataires afin de permettre le déroulement normal du programme ;
- renforcer la mobilité du PER grâce à l'instauration d'une politique soutenue de coopération interuniversitaire.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

Depuis 2014, la sélection des étudiants est gérée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche via la plateforme [www.campusen.sn](http://www.campusen.sn). Les conditions d'admission dans le programme sont publiées sur [campusen.sn](http://campusen.sn) selon des critères liés à l'âge, l'obtention du baccalauréat, la mention, la moyenne en classes et aux notes de français et d'anglais, en sus de l'entretien.

Seules deux cohortes (2012, 2013) ont pu bénéficier de l'admission après étude de dossiers.

**Points à améliorer :**

Autoriser l'étude de dossiers dans l'admission au programme est un levier sur lequel il peut s'appuyer pour une maîtrise de ses effectifs et un encadrement plus personnalisé des étudiants, surtout dans la pratique professionnelle.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT****Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

Pour l'accès au programme, l'égalité des chances entre hommes et femmes est respectée. L'examen des statistiques montre un léger déséquilibre naturel en faveur des femmes. Il y a une augmentation notoire de la population estudiantine au cours de ses quatre dernières années (2014-2017) :

- 2012 : Femmes : 29 / Hommes : 23 ;
- 2013 : Femmes : 51 / Hommes : 53 ;
- 2014 : Femmes : 148 / Hommes : 136 ;
- 2015 : Femmes : 226 / Hommes : 193 ;
- 2016 : Femmes : 296 / Hommes : 231.

Ainsi la population estudiantine est stable durant les deux ans qui suivent l'ouverture du programme (2012 et 2013). Elle se développe de façon exponentielle à partir de l'année académique 2013-2014, suite à la mise en place de la plateforme [www.campusen.sn](http://www.campusen.sn). Il n'existe ni réglementation, ni discrimination fondée sur le sexe. Le principe de discrimination positive n'est pas appliqué à l'admission dans le programme et dans sa mise en œuvre.

De 2012 à 2016, la proportion moyenne hommes / femmes est de 53,4 % pour les femmes contre 46,6 % pour les hommes. L'écart de 6,8 % en faveur des femmes montre un équilibre relatif et stable de l'égalité des chances entre hommes et femmes aussi bien pour l'accès au programme que dans sa mise en œuvre.

**Points à améliorer :**

Au niveau national, il faut mettre en place une politique d'incitation des jeunes hommes et des

jeunes filles à choisir les filières qui offrent des formations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

Il n'existe pas un cadre favorable à la mobilité des étudiants dans la mise en œuvre du programme de Licence. Les nombreuses perturbations liées aux grèves et à la gestion administrative du programme rendent difficiles les échanges d'étudiants avec d'autres institutions.

Aucun document n'atteste de l'existence de mesures prises pour encourager la mobilité des étudiants du programme dans le cadre de la coopération et de la reconnaissance interuniversitaires et interdisciplinaires.

**Points à améliorer :**

Le programme doit prendre des mesures pour encourager et faciliter la mobilité des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

Les étudiants bénéficient d'un encadrement adéquat relatif de la part du PER et des professionnels de la communication. En nombre insuffisant, le PER permanent ne parvient pas à faire face au défi de l'encadrement, compte tenu de l'augmentation des effectifs. Cependant le programme cherche à améliorer la qualité de l'encadrement grâce à l'apport d'enseignants vacataires.

Par ailleurs, à l'UGB, il existe un service dédié à l'accueil et à l'orientation des étudiants. Les amphis de rentrée, les missions du Service pédagogique, l'explication de la maquette permettent d'apporter des conseils aux étudiants sur leurs études et sur les prestations dont ils peuvent bénéficier.

**Points à améliorer :**

Le déficit du PER et l'évolution exponentielle de la population estudiantine rendent inadéquat l'encadrement des apprenants, même si des vacataires renforcent l'équipe enseignante. La maîtrise des effectifs et une prise en charge pédagogique personnalisée sont les deux clefs de voûte d'un encadrement adéquat des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**



**Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Le programme offre des possibilités de stages aux étudiants et renforce la pratique professionnelle par des travaux pratiques, des visites et des activités de terrain, etc. Cependant, il n'existe pas un cadre formel dédié à l'insertion professionnelle et au suivi des diplômés.

**Points à améliorer :**

Le programme offre des possibilités d'accès au marché du travail et au secteur économique mais il ne met pas en place un cadre et des outils d'appui à l'insertion professionnelle. La gestion pédagogique et administrative du Projet Personnel de l'Étudiant doit apparaître dans le programme.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Pour réaliser ses objectifs, le programme dispose de ressources financières provenant des droits d'inscription des étudiants, de la subvention de l'État et de la fonction de service. Des locaux et des équipements sont mis à la disposition du programme d'études, qui dispose de deux amphis (amphi B, amphi préfabriqué), d'un laboratoire de langues, de 12 salles de TD, d'un studio de musique (en finition), d'une salle de montage. Un bâtiment dédié à l'UFR CRAC est en construction. Les équipements sont adéquats. Des allées pour personnes vivant avec un handicap moteur sont disponibles dans les nouveaux locaux. Un dispositif de sécurité est en place. L'environnement physique est en amélioration avec la création de jardins et d'espaces de détente pour rendre agréable le cadre de vie.

**Points à améliorer :**

Une solution à l'éparpillement des locaux doit être trouvée. À ce propos, l'accélération des chantiers de construction de locaux est un impératif. Par ailleurs, la sonorisation, l'éclairage et l'état des pupitres doivent être améliorés dans les anciens locaux pédagogiques.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **5. Points forts du programme**

### **Les points forts du programme sont :**

- ses objectifs sont en adéquation avec les missions de l'Université Gaston Berger ;
- son offre de formation, distinctive, présente un avantage concurrentiel ;
- il se fonde sur des manuels de procédures pour le recrutement du PER et du PATS ;
- il fait la promotion de la pratique professionnelle (stages, sorties pédagogiques, travaux de terrain, etc.) ;
- la mobilisation du PER, du PATS et la motivation des étudiants permettent de satisfaire à l'impératif d'efficacité interne ;
- la CIAQ est fonctionnelle ;
- les équipements et les locaux mis à sa disposition sont adéquats ;
- il vise continuellement le perfectionnement des outils didactiques et l'amélioration de la pratique pédagogique ;
- les contenus des enseignements sont maîtrisés par les étudiants ;
- il fait la promotion de la carrière du PATS grâce à des renforcements de capacités ;
- le niveau de rémunération du PATS est satisfaisant.

## **6. Points faibles du programme**

### **Les points faibles du programme sont :**

- le chevauchement des semestres et des emplois du temps ;
- le caractère touffu de la maquette ;
- l'absence d'un cadre dédié à la promotion de la recherche et de la carrière du PER ;
- le déficit du PER permanent ;
- la dépendance du programme à l'intervention du Personnel Externe d'Enseignement (PEE) ;
- l'insuffisance et l'éparpillement des locaux ;
- le défaut de fidélisation du Personnel Externe d'Enseignement (PEE) ;
- l'absence d'une Cellule d'Appui à l'Insertion Professionnelle et de Suivi des Diplômés (CAIPSD) ;
- l'absence d'un dispositif d'évaluation des enseignements.

## **7. Appréciations générales du programme**

Le rapport d'auto-évaluation renseigne correctement tous les standards des champs du référentiel de L'ANAQ-Sup. Il a exploité les données quantitatives du questionnaire d'évaluation et des statistiques fournies par l'institution. En outre, il développe une analyse et un argumentaire qui ont abouti à des recommandations pertinentes quant aux améliorations à apporter au programme. Il offre un diagnostic clair des difficultés auxquelles la mise en œuvre du programme fait face dans une institution publique d'enseignement supérieur telle que l'Université Gaston Berger.

Par ailleurs, le programme se définit surtout par sa pluridisciplinarité et son offre de profils de sortie pertinents et adaptés à la zone d'implantation de l'institution et par son ouverture au monde extérieur et au milieu professionnel. En outre, il fait la promotion des valeurs et de la culture africaines.

Ses locaux et ses équipements sont adéquats mais ils souffrent d'un déficit qui ralentit le déroulement du programme. Le dynamisme du PER et la motivation du PATS et des étudiants aident à l'atteinte de l'objectif d'efficacité interne du Contrat de Performance (CDP) et à la culture d'un climat de paix et d'une assistance mutuelle.

La mise en œuvre du programme est parfaite dans l'ensemble mais elle fait face à des difficultés qu'il faut très vite surmonter : caractère touffu de la maquette, déficit du PER, perturbations structurelles, insuffisance des locaux et des équipements, absence d'un système d'évaluation des enseignements, déficit de politique de promotion de la carrière du PER et de la recherche scientifique, insuffisance de la coopération, absence d'un dispositif d'appui à la mobilité du PER et des étudiants, etc.

## **8. Recommandations à l'établissement**

**Elles tournent essentiellement autour des points suivants :**

- renforcer l'effectif du PER, même s'il n'existe aucun doute sur la qualité de ses prestations ;
- promouvoir la recherche par la mise en place d'un laboratoire et d'une revue scientifiques ;
- améliorer les conditions d'études ;
- travailler à rapprocher autant que possible le ratio Enseignants/Étudiants, en rapport avec l'encadrement des apprenants, de la norme établie par l'UNESCO ;

- mettre en place une Cellule d'Appui à l'Insertion Professionnelle et de Suivi des Diplômés (CAIPSD) ;
- corriger les dysfonctionnements liés au déroulement du programme ;
- désigner des points focaux pour le suivi de la mise en œuvre de la pédagogie universitaire et des mesures d'assurance qualité ;
- alléger la maquette ;
- améliorer la communication interne consacrée au programme ;
- rendre accessible à tous (PER, PATS, étudiants) la connexion à Internet et booster le débit de la bande passante ;
- renforcer la coopération et promouvoir la mobilité du PER et des étudiants ;
- soutenir le développement personnel de l'étudiant grâce à l'insertion du Projet Personnel de l'Étudiant (PPE) dans le programme ;
- mettre en place une Cellule de Prévention et de Gestion des Conflits ;
- faciliter la mobilité à l'intérieur du campus pédagogique dans le cadre de la mise en œuvre du programme ;
- améliorer les conditions d'études et le cadre de vie ;
- mettre à la disposition de l'UFR CRAC un bâtiment dédié ;
- Créer une Cellule de Veille Stratégique (CVS) afin s'adapter à l'évolution des sciences et des technologies de l'information et de la communication, aux exigences du monde professionnel et aux besoins du secteur économique ;
- exploiter systématiquement et prendre en compte dans le management pédagogique les résultats des évaluations quantitatives et qualitatives du programme.

## **9. Recommandations à l'ANAQ-Sup**

L'ANAQ-Sup doit donner aux experts plus de temps pour exécuter plus efficacement la mission d'évaluation externe en ayant la possibilité d'étudier en profondeur tous les documents disponibles et d'exploiter les résultats de la visite des sites et des discussions avec les acteurs du programme.

Par ailleurs, l'équipe lui suggère de mettre à temps à la disposition des experts le bon format du rapport d'évaluation de programme. Chacune des grilles présente un avantage :

- la première, plus détaillée (puisqu'elle renferme des questions précises), permet une collecte exhaustive et une analyse en profondeur des informations sur le programme ;

- la seconde (adoptée), plus synthétique, est plutôt tournée vers la prise de décision dans la mesure où elle pousse les experts à être plus catégoriques dans la formulation du niveau d'atteinte de chaque standard d'assurance qualité.

Enfin, il est recommandé à l'ANAQ-Sup de rapprocher autant que possible les sessions de la Commission scientifique pour ne pas faire attendre trop longtemps les établissements.

## **10. Proposition de décision**

Suite à l'analyse détaillée du rapport d'auto-évaluation du programme de Licence de Communication de l'UFR CRAC de l'Université Gaston Berger, compte tenu des éléments de preuve présentés et des observations issues de la visite du site et après étude des réponses apportées par le Comité de pilotage du programme au rapport provisoire d'évaluation, les experts externes de l'ANAQ-Sup proposent à l'unanimité :

### **L'ACCREDITATION de la LICENCE de COMMUNICATION de l'UGB**

## Annexes :

### Liste des éléments de preuve vérifiés

Nous avons demandé, obtenu et vérifié les pièces complémentaires dont la liste est indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, les pièces reflètent de façon assez cohérente la substance de leurs objets (la liste complète des preuves nous a été fournie dans une clé USB et envoyée par Internet).

<b>Désignation</b>	<b>objet</b>	<b>observation</b>
Cahier de textes Licence 1	Vérification du déroulement des enseignements	RAS*
Cahier de textes Licence 2	Vérification du déroulement des enseignements	RAS
Feuilles de présence Groupe TD	Vérification du déroulement des enseignements	RAS
Liste du Matériel disponible au bloc administratif de la Section Communication	Vérification des informations présentées	RAS
Liste du matériel pédagogique acquis dans le cadre du CDP/UFR CRAC	Vérification des informations présentées	RAS
CV du PER	Vérification des diplômes du PER	RAS
CV du PATS	Vérification des diplômes du PATS	RAS
CV du Personnel Enseignant Externe	Vérification des diplômes et de l'expérience professionnelle des vacataires	RAS
Charte des examens	Vérification de la conformité des attestations et de la légalité des évaluations	RAS

	et des délibérations	
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée de l'Université du 12 mai 2016 relatif aux décisions pédagogiques validées	Vérification de la légalité de la Charte des examens	RAS
Plans de cours Licence 1, Licence 2 et Licence 3	Vérification des syllabus de cours	RAS
Résultats des délibérations de la 1 <sup>ère</sup> cohorte (2012-2014)	Vérification des informations présentées	RAS
Procès-verbal de délibérations de la Licence 3 de la 2 <sup>ème</sup> cohorte (2013-2015)	Vérification des informations présentées	RAS
PV de délibérations de la Licence 3 de la 3 <sup>ème</sup> cohorte (2014-2016)	Vérification des informations présentées	RAS
Attestations de réussite Licence (2014-2016)	Vérification des informations présentées	RAS
Relevés de notes Licence 3 (2014-2015)	Vérification des informations présentées	RAS
Relevés de notes Licence 3 (2015-2016)	Vérification des informations présentées	RAS
PV des admissions en Section Communication (2014 et 2015)	Vérification des informations présentées	RAS
Compte rendu de réunion de Section (2014 et 2016)	Vérification des informations présentées	RAS
Arrêtés de recrutement de PER	Vérification du statut du personnel	RAS
Arrêtés de recrutement de PATS	Vérification du statut du personnel	RAS

Arrêté portant création de jury des examens (2014-2015)	Vérification de la légalité des délibérations	RAS
Décret n° 001766 /MESUCURRS/CAB/CTJ du 10 novembre 2010 portant création d'instituts et d'UFR (dont l'UFR CRAC)	Vérification de l'organisation et des missions de l'UFR ainsi que des niveaux de responsabilités	RAS
Loi n° 90-03 portant création de l'UGB	Vérification de l'organisation et des missions de l'UGB ainsi que des niveaux de responsabilités	RAS
Décret n° 96-597 portant Statut de l'Université de Saint-Louis	Vérification du statut de l'UGB	RAS
Arrêté n° 0036/UGB/UFR.CRAC/CSA du 08 février 2017 modifiant certaines dispositions de l'arrêté n° 0000336/UGB/UFR.CRAC/CSA du 21 mai 2014 portant nomination des membres de la Commission Coopération de l'UFR CRAC	Vérification des informations présentées	RAS
Accord-cadre de coopération entre l'UGB (Sénégal) et l'université Stendhal Grenoble 3 (France)	Vérification des informations présentées	RAS
Accord-cadre de coopération entre l'UGB (Sénégal) et l'université Grenoble Alpes (France)	Vérification des informations présentées	RAS
Arrêté n° 0002081 UGB/R.SG/DRHF/rkk du 29 juin 2016 portant création d'Unité d'exécution de Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS)	Vérifications des informations présentées	RAS
Note conceptuelle de janvier 2016 de la Section Communication de l'UFR CRAC sur la « Collaboration en communication dans le Cadre du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS)	Vérification des informations présentées	RAS
Rapport du séminaire de mise à niveau sur le	Vérification des informations	RAS



PDIDAS du volet communication de mai 2016	présentées	
Dépliants PDIDAS	Vérification des informations présentées	RAS
Arrêté n° 0034/UGB/UFR.CRAC/CSA du 07 février 2017 portant création d'un Comité de pilotage de l'auto-évaluation de la Licence Communication	Vérification des informations présentées	RAS
Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 19 juillet 2016	Vérification des informations présentées	RAS
Planning des activités pour l'auto-évaluation de la Licence Communication	Vérification des informations présentées	RAS

\*RAS : Rien à signaler